

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Retraite complémentaire : l'apport de la Fegasa

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

DANS le but d'apporter son expertise en matière de prévoyance sociale, une délégation de la Fédération gabonaise des sociétés d'assurances (Fegasa) conduite par son président, Andrew Crépin Gwodog, a rencontré hier, 25 mars 2021, la ministre des Affaires sociales et des Droits de la femme, Prisca Nlend Koho.

**Objectif :** examiner les modalités de la mise en œuvre de la réforme relative à la retraite complémentaire obligatoire en République gabonaise.

Selon le président de la Fegasa, "nous avons porté à l'attention du ministre nos propositions en vue d'une mise en œuvre adéquate de cette réforme qui touchera essentiellement le monde des travailleurs d'aujourd'hui et demain, et au niveau du patronat de nous intéresser à la façon dont cette réforme sera appliquée sans pour autant avoir une incidence sur les coûts actuels concernant les charges sociales".

Durant ces échanges, Prisca Nlend Koho a présenté aux membres de la Fegasa quelques projets qui, manifestement, entrent dans le cadre des obligations des assureurs en ce qui concerne la protection des personnes. Parmi ces



La ministre des Affaires sociales, Prisca Nlend Koho, et ses hôtes durant les échanges.

projets, la défense de la promotion de la femme, la protection de la petite enfance, la protection des handicapés et la valorisation

de leur cadre de vie. Ainsi, Andrew Crépin Gwodog a précisé que "les assureurs gabonais, tout en se montrant sensibles à

cette vision, se sont promis de revenir vers le membre du gouvernement, pour apporter d'éventuelles propositions concrètes".

### DROIT DE LA FAMILLE : OBJECTIF ÉGALITÉ

Le droit de la famille gabonais consacre le rôle du mari en tant que chef de famille et comporte ainsi plusieurs dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes

48% des couples mariés selon la coutume uniquement ne sont pas reconnus par l'État

20% des veuves se considèrent comme spoliées



#### Recommandations majeures



Améliorer la symétrie des conditions des divorces entre hommes et femmes

Réviser le code civil pour lutter contre les dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes

Renforcer la protection en faveur des droits des conjoints survivants

Source : Stratégie de promotion des droits des femmes et de réduction des inégalités femmes-hommes au Gabon 2020